

7e année — N° 173 — 1er juillet 1955

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU : Des foyers nombreux ont été constatés, quelquefois avant les dernières pluies, notamment dans le Beaujolais et le Forez.

En conséquence, les vignes qui n'ont pas été traitées depuis le 25 juin dans le Rhône, la Loire et l'Ardèche, depuis le 19 juin dans les autres départements, devront recevoir une nouvelle couverture de produit fongicide aux doses des traitements précédents, **dès réception de ce " Bulletin ".**

VERS DE LA GRAPPE : La deuxième génération de cochylis ayant fait son apparition, un traitement insecticide devra être appliqué aux dates suivantes :

— **Drôme, Ardèche :** dès réception.
— **Haute-Savoie :** attendre un avis ultérieur.
— **Autres départements :** avant le 9 juillet.

On utilisera un des produits suivants :

— en pulvérisation :
  — arséniate de plomb (jusqu'au début de la véraison seulement),
  — produits à base de D.D.T.,
  — parathion ;

— en poudrage :
  — D.D.T.,
  — roténone,
  — parathion.

Jusqu'aux résultats des recherches relatives aux antécédents des invasions d'araignées rouges sur vigne, l'emploi des parathions et du D.D.T. est déconseillé à partir de juillet dans les zones où cet acarien s'est propagé cette année.

ARBRES FRUITIERS (NOYER)

TAVELURES : Du fait des fortes pluies des 19, 20 et 26 juin, dans la quasi-totalité des régions de la Circonscription, la dose de produit protégeant les fruits est insuffisante pour assurer une protection efficace.

Un nouveau traitement devra être effectué aux dates suivantes :

A. — Départements de la Loire et du Rhône (régions 22, et 32 à 37 exceptées) :
plantations traitées depuis le 26 juin : attendre un **avis ultérieur ;**
plantations traitées entre le 19 et le 26 juin : **avant le 8 juillet ;**
plantations non traitées depuis le 19 juin : **dès réception.**

B. — Autres régions :
plantations traitées depuis le 19 juin : attendre un avis ultérieur ;
plantations non traitées depuis le 19 juin : **dès réception** de ce *Bulletin.*

CARPOCAPSE : Un traitement devra être effectué **dès réception** de ce *Bulletin :*

1° dans toutes les régions non encore touchées par ce traitement ;

2° dans la Loire et le Rhône, sauf régions 22, et 32 à 37, sur toutes les plantations qui n'ont pas été traitées depuis le 26 juin.

3° dans les autres régions, sur toutes les plantations qui n'ont pas été traitées depuis le 19 juin.

POMME DE TERRE

MILDIOU : Un nouveau traitement devra être effectué d'urgence :

1° dans toutes les régions d'altitude, non encore touchées par nos avertissements précédents ;

2° dans toutes les localités touchées par les orages des 25 et 26 juin.

INFORMATIONS

PHYLLOSTICTA BRIARDI SUR POMMIER : Depuis le milieu du mois de juin sont apparues sur les feuilles des pommiers, dans de nombreuses localités, des taches rousses, rondes, de 3 à 10 mm. de diamètre, quelquefois assez nombreuses pour provoquer le dessèchement du limbe. Cette maladie, qui avait déjà atteint les plantations au cours du mois de juin très humide de 1953, est le Phyllosticta Briardi. Il n'existe pas actuellement de traitement spécial contre cette maladie : les traitements cupriques appliqués contre la tavelure empêchent normalement son développement. Il suffit que de fortes pluies se succèdent à court intervalle sans qu'il soit possible d'intercaler de traitement pour que le phyllosticta puisse s'installer. Le cas s'est présenté en 1953 avec les pluies des 2, 7, 9 et 10 juin d'une part et 17, 22, 23, 29, 30 juin, 1er, 2, 3 et 4 juillet d'autre part ; en 1954 avec la série 9, 14, 15, 19, 20, 21, 24 et 25 août. Il s'est renouvelé cette année avec la série des pluies des 3, 7, 9, 13, 19 et 20 juin. Les attaques consécutives à des pluies fin mai, début juin sont en général les plus graves.

COURRIER DES ABONNES

D'un abonné du Rhône, en date du 19 juin 1955 :

« *Chaque année les pucerons noirs me causent des dégâts dans mes plantations de cerisiers (surtout cerisiers nains) ; mais cette année l'attaque tourne au désastre.*

« *Lorsque les premières colonies ont attaqué (courant mai), je n'ai pas su quel produit employer à cause des cerises qui me paraissaient déjà trop avancées, craignant la toxicité pour certains produits et la communication de mauvais goût pour d'autres.*

« *La cueillette est terminée et malgré une recrudescence des attaques je n'ose traiter à cause des coccinelles qui se trouvent sur les rameaux.*

« *Que me conseillez-vous pour prévenir ou arrêter semblable invasion l'an prochain ?* »

Réponse : Nous devons tout d'abord vous féliciter pour la prudence que vous montrez devant les inconvénients de traitements inconsidérés vis-à-vis du consommateur et d'insectes aussi utiles que les coccinelles.

C'est bien dès leur apparition que les pucerons, quels qu'ils soient, doivent être combattus. Le puceron noir du cerisier est sensible à tous les aphicides : nicotine, roténone, lindane et parathion principalement.

— Il est prudent d'écarter le lindane (surtout en émulsion) dans les tous derniers jours avant la récolte, bien que les témoignages, quant au goût qu'il communique aux fruits, soient contradictoires.

— La nicotine est proscrite dans les 10 jours avant la récolte et les parathions dans les 15 jours.

— Reste la roténone, d'action plus lente et moins totale, mais suffisante pour la courte période de 10 à 15 jours avant la cueillette.

Après la récolte, aucune restriction ne s'impose sur les autres produits.

CLIMATOLOGIE

LES PLUIES DU 19 JUIN 1955

Le dimanche 19 juin a été marqué par des pluies continues une partie de la journée, qui se sont terminées par des orages localement diluviens.

Dans la région, on a relevé le 19 les plus fortes précipitations suivantes :

AIN : 33 mm. 0 à Belley,
33 mm. 3 à Cibeins.

ARDECHE : 112 mm. 0 à Saint-Pierreville,
131 mm. 8 à Valgorge.

DROME : 92 mm. 6 à Crest,
117 mm. 5 à Dieulefit.

ISERE : 40 mm. 1 à La Côte-Saint-André,
55 mm. 2 à Saint-Marcellin,
(2 mm. 5 seulement dans le nord du Grésivaudan).

LOIRE : 53 mm. 3 à Montbrison,
54 mm. à Boën.

RHONE : 33 mm. 9 à Chenas,
34 mm. 6 à Pomeys,
(8 à 12 mm. seulement sur l'agglomération lyonnaise).

SAVOIE : 16 mm. 0 à Lescheraines,
20 mm. 4 à Ugine,
(2 mm. 1 seulement à Montmélian).

HAUTE-SAVOIE : 15 mm. 6 à Usinens,
22 mm. 5 à Thonon.

Le 20 juin, des orages locaux se produisaient encore, de répartition encore plus capricieuse :

— Pour des localités distantes de moins de 15 km. on trouve des écarts énormes :

— en Haute-Savoie : 22 mm. 1 à Usinens contre 6 mm. 3 à Rumilly ;

— en Savoie : 24 mm. 5 à Chambéry contre 6 mm. 8 à Montmélian ;

— dans l'Isère : 35 mm. 0 à Saint-Egrève contre 8 mm. 8 à Tullins ;

— dans la Drôme : 2 mm. 9 à Châteauneuf-du-Rhône, contre 16 mm. environ à la Bégude-de-Magenc et 51 mm. 0 à Dieulefit.

— A l'ouest du couloir rhodanien, on trouve des contrastes encore plus violents à moins de 10 km. de distance :

— dans le Beaujolais : 0 mm. 5 à Villié-Morgon contre 10 mm. à Corcelles,
1 mm. 1 à Beaujeu contre 11 mm. 3 à Chenas ;

— au sud-est du Pilat : 4 mm. 8 à Saint-Clair-du-Rhône contre 19 mm. 6 à St-Pierre-de-Bœuf, à 5 km.
20 mm. 5 à Maclas contre 2 mm. 8 à Saint-Marcel-lès-Annonay, à 9 km.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD.

131.501 — Imp. Réunies de Lyon — 6-1955
Dépôt légal n° 1.296 ———— 2-1955